

**Facturé à :**
Brasserie de la Cère
Layrac46600 MARTEL
France

N° TVA :

Facture

Votre référence : Groupement Lot 02/2025

Date	Numéro de pièce	Client	Transporteur
13/02/2025	25000216	C9999990	KUEHNE + NAGEL

Référence	Désignation	Colis	Quantité	Prix Unitaire	Montant	TVA
BBFRCO25	sucre betterave bio france sac 25 kg - certifié par BUREAU VERITAS CERTIFICATION - FR BIO 10 LOT : L24C431	8	200 Kg	1,561 €	312,20 €	5,50%
L46	livraison (46)	8	200			
MAJGOV	majoration gazole : montant transport HT x 7 %		200 Kg	0,042 €	8,40 €	20,00%
			1 Ft	0,588 €	0,59 €	20,00%
	VIREMENT PREALABLE RECU LE 05/02/2025					

Poids total : 200,000 Kg

Base HT	Taux	Montant TVA
312,200 €	5,500%	17,171 €
8,988 €	20,000%	1,798 €

Règlement

Mode : Virement préalable comptant

Echéance : 13/02/2025

Total HT	321,188 €
TVA :	18,969 €
Total TTC :	340,16 €
Acompte :	340,16 €
Net à payer (EUR) :	0,00 €

Mouvements palettes	Observations	Réceptionnaire
report antérieur		Nom :
entrée		Véhicule N° :
sortie		Signature :
soled à reporter		

En donnant son accord pour l'exécution de la présente, l'acheteur atteste avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente communiquées au verso ou en annexe, et les accepter sans réserve, notamment la clause de réserve de propriété des marchandises jusqu'à leur paiement complet, l'acheteur assumant la responsabilité desdites marchandises dès leur livraison (art. 6).

A compter du 01/01/2013 le non respect de la date de règlement entraînera l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 € (décret n° 2012-1115 du 02/10/2012) et de pénalités calculées à partir de cette date au taux annuel de 12% (loi n° 92-1442 du 31/12/1992). Le règlement anticipé, même en cas d'octroi préalable de délais de paiement, ne fera l'objet d'aucun escompte (art 5 modifié le 21/11/2012).